DIGITALES ARCHIV

ZBW – Leibniz-Informationszentrum Wirtschaft
ZBW – Leibniz Information Centre for Economics

Chaves, Rafael (Ed.); Monzón Campos, José Luis (Ed.)

Book

Evolutions récentes de l'économie sociale dans l'Union européenne

Provided in Cooperation with:
International Centre of Research and Information on the Public, Social and Cooperative Economy (CIRIEC), Liège

Reference: (2019). Evolutions récentes de l'économie sociale dans l'Union européenne. Liège (Belgium) : CIRIEC International, Université de Liège.

This Version is available at:
http://hdl.handle.net/11159/2894

Kontakt/Contact
ZBW – Leibniz-Informationszentrum Wirtschaft/Leibniz Information Centre for Economics
Düsternbrooker Weg 120
24105 Kiel (Germany)
E-Mail: *rights[at]zbw.eu*
https://www.zbw.eu/econis-archiv/

Standard-Nutzungsbedingungen:
Dieses Dokument darf zu eigenen wissenschaftlichen Zwecken und zum Privatgebrauch gespeichert und kopiert werden. Sie dürfen dieses Dokument nicht für öffentliche oder kommerzielle Zwecke vervielfältigen, öffentlich ausstellen, aufführen, vertreiben oder anderweitig nutzen. Sofern für das Dokument eine Open-Content-Lizenz verwendet wurde, so gelten abweichend von diesen Nutzungsbedingungen die in der Lizenz gewährten Nutzungsrechte.

https://zbw.eu/econis-archiv/termsofuse

Terms of use:
This document may be saved and copied for your personal and scholarly purposes. You are not to copy it for public or commercial purposes, to exhibit the document in public, to perform, distribute or otherwise use the document in public. If the document is made available under a Creative Commons Licence you may exercise further usage rights as specified in the licence.

ZBW Leibniz-Informationszentrum Wirtschaft
Leibniz Information Centre for Economics

Mitglied der Leibniz-Gemeinschaft



CIRIEC INTERNATIONAL

Working Paper

Evolutions récentes de l'économie sociale dans l'Union européenne

Rafael CHAVES & José Luis MONZÓN

CIRIEC N° 2019/01



CIRIEC activities, publications and researches
are realised with the support of

Les activités, publications et recherches du CIRIEC
sont réalisées avec le soutien de

Université de Liège

FÉDÉRATION WALLONIE-BRUXELLES

Avec le soutien de la Wallonie

Evolutions récentes de l'économie sociale dans l'Union européenne

Rafael Chaves et José Luis Monzón (dir.)*

Working paper CIRIEC N° 2019/01

* IUDESCOOP - Facultad de Economía, Universitat de València. Avda Tarongers, s/n, 46022 Valencia (España) (Email de contacto: Rafael.Chaves@uv.es)



Évolutions récentes de l'économie sociale dans l'Union européenne

SYNTHÈSE

Comité économique et social européen

SYNTHÈSE

L'objectif du rapport est d'étudier l'évolution récente de l'économie sociale dans l'Union européenne. Il se concentre sur trois domaines: d'une part, l'économie sociale et les concepts / mouvements émergents qui s'y rapportent, deuxièmement, les politiques publiques adoptées au sein de l'UE et des États membres ces dernières années visant à améliorer le secteur de l'économie sociale et, troisièmement, mesurer le poids de l'économie sociale dans chaque pays membre de l'UE.

Ce rapport montre que l'économie sociale européenne fournit plus de 13,6 millions d'emplois rémunérés en Europe, représentant 6,3% de la population active totale de l'UE-28 de l'UE. Malgré sa taille, l'économie sociale reste invisible dans les comptes nationaux et les statistiques en Europe, un obstacle qui constitue un autre défi majeur, bien que des efforts aient été réalisés au cours des deux dernières décennies.

Les nouveaux concepts et approches liés à l'économie sociale qui ont émergé en Europe, comme les entreprises sociales, l'innovation sociale, l'économie collaborative, l'économie du bien commun, l'économie circulaire et la responsabilité sociale des entreprises, ont été analysés et les principales politiques publiques pour l'économie sociale mises en œuvre ces dernières années ont été étudiées. Une mention spéciale a été faite dans le cadre de l'initiative sur les entreprises sociales (SBI) introduite par la Commission européenne.

Comité économique et social européen

Évolutions récentes de l'économie sociale dans l'Union européenne

Synthèse

Les informations et les opinions contenues dans cette étude émanent de leur auteur et ne reflètent pas nécessairement la position officielle du Comité économique et social européen. Le Comité économique et social européen ne garantit aucunement l'exactitude des données qui y sont présentées.
Ni le Comité économique et social européen ni aucune personne agissant en son nom ne peut être tenu pour responsable de l'usage qui pourrait être fait des informations contenues dans cette étude.

SYNTHÈSE

TABLE DES MATIÈRES

Avant-propos: Luca Jahier, président du groupe «Activités diverses» du Comité économique et social européen (CESE), Krzysztof Balon et Alain Coheur, tous deux porte-parole de la catégorie «Économie sociale» du CESE

1. **Introduction et objectifs**

2. **Le concept d'économie sociale et les principales approches théoriques y afférentes**

3. **L'économie sociale et les concepts émergents qui y sont liés en Europe**

4. **Les politiques publiques des instances de l'Union européenne en matière d'économie sociale au cours de la période récente (2010-2016)**

5. **Les politiques publiques des instances de l'Union européenne en matière d'économie sociale à l'échelle nationale et régionale au cours de la période récente (2010-2016)**

6. **Le poids de l'économie sociale dans les 28 États membres de l'Union**

PRÉFACE de Luca JAHIER

C'est avec grand plaisir que j'accueille la publication de l'étude *«Évolutions récentes de l'économie sociale dans l'Union européenne»*, qui a été commandée par le Comité économique et social européen (CESE) et réalisée par le du CIRIEC. La publication de trois études successives depuis 2008 démontre notre engagement continu à soutenir et à promouvoir l'économie sociale en Europe.

Cette étude nous permet de mesurer les progrès accomplis, en fournissant des données fiables et comparables. Ce qui est clair, c'est que l'économie sociale est, dans une large mesure, sortie de la crise économique et financière sans dommage. Aujourd'hui, le secteur fournit un emploi rémunéré à 6,3 % de la population active dans les 28 pays membres de l'Union, contre 6,5 % en 2012.

Je suis fermement convaincu que l'économie sociale illustre et défend les valeurs sur lesquelles l'Union européenne est fondée (article 3 du traité sur l'Union européenne). L'économie sociale est à la fois une chance et un vecteur pour la participation et la responsabilisation des citoyens, et l'appropriation de notre avenir dans une perspective durable. En outre, elle constitue un instrument ambitieux pour permettre à l'Union européenne de se rapprocher de ses engagements pris dans le cadre du programme des Nations unies sur le développement durable à l'horizon 2030.

Pour cette raison, le soutien croissant apporté par l'Union européenne à l'économie sociale par le Fonds social européen (FSE) est crucial. Je me félicite particulièrement que les présidences successives du Conseil de l'Union européenne aient donné la priorité à l'économie sociale ces dernières années, et qu'elles aient accueilli favorablement la contribution du CESE à leur travail.

Néanmoins, il reste encore beaucoup à faire, y compris améliorer la visibilité et favoriser la reconnaissance de ce secteur. J'espère sincèrement que des progrès seront réalisés dans un avenir proche quant à la compilation systématique de statistiques pour les différents groupes de l'économie sociale et à l'intégration de l'économie sociale dans les comptes rendus statistiques nationaux. Il s'agirait là d'une première étape sans nul doute nécessaire vers l'attribution à l'économie sociale du mérite qui lui revient. J'estime également qu'allier les dimensions intérieure et extérieure de l'économie sociale en Europe représente un potentiel inexploité considérable, en particulier dans le cadre des relations avec nos voisins dans ces périodes de troubles économiques, politiques et sécuritaires.

J'invite tous les acteurs à unir leurs forces et à intensifier leurs efforts. Nous avons déjà bien progressé. Continuons ensemble sur cette lancée!



M. Luca Jahier
Président du groupe «Activités diverses»
Comité économique et social européen (CESE)

AVANT-PROPOS par Alain COHEUR

Pour la troisième fois, le CESE publie une étude, à la suite de celles réalisées en 2008 et en 2012, sur les «*Évolutions récentes de l'économie sociale dans l'Union européenne*». Cette, étude commandée au centre de recherche du CIRIEC, ne constitue pas seulement une actualisation des précédentes, elle est axée sur trois dimensions:

- l'économie sociale et les concepts/mouvements émergents,
- les politiques publiques au sens large élaborées à la fois dans l'Union et dans les pays membres ces dernières années pour améliorer le secteur de l'économie sociale,
- le poids de l'économie sociale dans chaque pays membre de l'Union.

Le CESE renforce ainsi son engagement en vue de la reconnaissance et de la promotion de l'économie sociale, un secteur qui constitue un pilier incontournable non seulement pour l'emploi et la cohésion sociale en Europe, mais également pour la réalisation et la consolidation d'un socle européen des droits sociaux.

Cette étude met en évidence la place importante et croissante de l'économie sociale dans l'économie de marché avec laquelle elle s'articule et coexiste. En plaçant l'efficacité économique au service de l'objectif social, l'économie sociale crée une véritable interdépendance entre l'économique et le social et non une subordination de l'un vis-à-vis de l'autre.

Le potentiel de développement de l'économie sociale dans le contexte de crise économique et sociale a été souligné à de multiples reprises. En effet, l'économie sociale est un modèle de résilience mais elle continue à se développer alors que d'autres secteurs économiques peinent encore à s'en sortir. Il ne s'agit pas d'un épiphénomène, les entreprises de l'économie sociale traduisent le besoin de voir émerger une économie conciliant dimensions sociales, économiques et financières, capable de créer de la richesse et ne se mesurant pas uniquement à son capital financier, mais aussi et surtout à son capital social. Les activités des entreprises de l'économie sociale ne sont pas uniquement guidées par des critères de marché ou de croissance. Le développement, la rentabilité à deux chiffres, les bénéfices ne sont pas les objectifs ultimes, il s'agirait plutôt de contribuer à l'intérêt général, à la cohésion sociale et au bien-être de nos sociétés.

Cette étude montre qu'il est indispensable de poursuivre la discussion sur le concept d'entreprise de l'économie sociale, dans le cadre d'un plan plus vaste destiné à soutenir, promouvoir et développer l'économie sociale, ses principes et sa gouvernance. Il est également nécessaire d'encourager les échanges de bonnes pratiques avec les autres États membres qui disposent d'une longue expérience en économie sociale.

Pour soutenir le développement de l'économie sociale, il faut faire preuve d'audace politique à travers des mesure spécifiques touchant les domaines de la fiscalité, des prêts, des contraintes administratives, mais aussi mettre en place des mesures concrètes de soutien à l'économie sociale, notamment pour les jeunes qui souhaitent s'engager dans une économie plus responsable et qui sont désireux d'investir dans l'humain.

Le CESE restera un allié inconditionnel des entreprises de l'économie sociale.



Alain COHEUR
Porte-parole de la catégorie «Économie sociale»
Comité économique et Social européen (CESE)

AVANT-PROPOS par Krzysztof BALON

L'édition actuelle de l'étude du CESE «Évolutions récentes de l'économie sociale dans l'Union européenne» confirme l'importance du rôle du secteur de l'économie sociale pour la création d'emploi, une croissance plus durable, une meilleure adéquation des services aux besoins et une distribution des revenus et des richesses plus équitables. Toutefois, les activités mises en œuvre par les entreprises de l'économie sociale doivent s'inscrire dans un contexte beaucoup plus large, à savoir la construction d'une démocratie participative et d'un capital social. Cela s'applique de manière toute particulière aux États membres ayant rejoint l'Union depuis 2004. La plupart d'entre eux étaient, jusque dans les années 1989-1990, des pays socialistes contrôlés par l'Union soviétique, dans lesquels les activités de la société civile étaient très limitées, voire inexistantes. Les conséquences de ces développements historiques sont, entre autres, une situation financière fragile dans le secteur des ONG et un faible niveau d'engagement de la société civile dans la création d'emplois à l'échelle locale. Les statistiques le montrent: tandis que le taux d'emploi rémunéré de l'économie sociale est de 6,3 % dans l'Union européenne, ce taux dans les «nouveaux» États membres s'élève en moyenne à 2,5 %.

Ex oriente lux: en revanche, beaucoup de nouvelles idées et de nouvelles approches émergent de ces pays et contribuent à l'enrichissement de l'économie sociale européenne. À titre d'exemples, citons le mouvement solidaire polonais (Solidarność) et les discussions sur la mise en œuvre du principe de subsidiarité, l'indépendance de l'économie sociale par rapport aux autorités, sans oublier l'exemple pratique du modèle slovaque pour les entreprises sociales municipales.

Un dialogue permanent entre les législateurs, les responsables politiques et le secteur de l'économie sociale, tant au niveau national qu'européen, rassemblant les expériences de tous les États membres paraît être d'une importance considérable pour la création d'une stratégie à long terme visant à développer l'économie sociale. Tous les acteurs concernés sont invités à travailler de concert avec le Comité pour que l'économie sociale soit reconnue comme un élément crucial – voire fondamental – du futur modèle économique et social en Europe.



Krzysztof BALON
Porte-parole de la catégorie «Économie sociale»
Comité économique et social européen (CESE)

INTRODUCTION ET OBJECTIFS

1.1. Objectifs

L'objectif général du rapport réalisé par le CIRIEC est d'étudier l'évolution récente de l'économie sociale dans l'Union européenne et ses 28 États membres. Cette étude s'est concentrée sur trois dimensions: premièrement, l'économie sociale et les concepts/mouvements émergents liés à l'espace entre les États membres et le marché/les entreprises à but lucratif; deuxièmement, les politiques publiques au sens large construites à la fois dans l'Union et dans les pays membres ces dernières années pour améliorer le secteur de l'économie sociale; et troisièmement, le poids de l'économie sociale dans chaque pays membre de l'Union. Cette étude n'est pas uniquement une mise à jour de celles intitulées «L'économie sociale dans l'Union européenne», réalisées par le CIRIEC et publiées en 2008 et en 2012 par le Comité économique et social, mais plutôt une analyse et une évaluation des évolutions récentes intervenues dans ce domaine en Europe. Pour apporter des réponses aux sujets d'étude, trois axes ont été envisagés. En premier lieu, l'axe conceptuel: l'étude a permis d'obtenir une vue d'ensemble des concepts émergents, de les comparer aux concepts établis de l'économie sociale dans l'Union européenne et de repérer les défis y relatifs.

En deuxième lieu, l'axe des politiques publiques: l'étude s'est concentrée sur les politiques en matière d'économie sociale déployées par les gouvernements, au niveau européen et au niveau national au cours de la période récente (2010-2016). L'environnement et l'«écosystème» de l'économie sociale constituent un facteur majeur qui peut faciliter le développement des structures de l'économie sociale ou qui peut au contraire devenir un obstacle à leur encontre. Pour ce projet, un cadre a été établi afin de classer ces différentes politiques. L'étude passe en revue les principales initiatives déployées aux niveaux européen et national, elle fait une analyse comparée des nouvelles législations nationales en matière d'économie sociale et évalue l'incidence qu'elles peuvent avoir en Europe.

En troisième lieu, l'axe statistique est envisagé. L'objectif premier consistait à fournir des données quantitatives relatives à l'économie sociale dans les 28 États membres, selon la méthode déjà utilisée dans les deux études précédentes confiées par le CESE au CIRIEC. L'étude a également porté sur les statistiques et les données disponibles en Europe relatives aux évolutions récentes.

1.2. Méthodologie

Le rapport a été dirigé et principalement rédigé par les professeurs Rafael Chaves et José Luis Monzón, du CIRIEC, assistés d'un comité d'experts qui ont débattu avec eux tant de son canevas et de sa méthodologie que de sa version finale et les ont aidés à déterminer les diverses catégories d'entreprises et d'organisations qui, dans chacun des pays de l'Union, font partie de l'économie sociale européenne.

Pour ce qui est à proprement parler de la méthodologie utilisée, la première partie du rapport s'est fondée sur la définition que le «Manuel pour l'établissement des comptes satellites des entreprises de l'économie sociale: coopératives et mutuelles» de la Commission européenne donne du secteur entrepreneurial ou marchand de l'économie sociale, à partir de laquelle une autre a été établie, applicable cette fois à l'ensemble du secteur et s'efforçant de réunir un large consensus politique et académique.

La réalisation du deuxième objectif du rapport, quant à elle, a exigé, de mars à avril 2017, un gros travail de terrain sous la forme de l'envoi d'un questionnaire aux 28 États membres de l'Union européenne. Cette enquête a été envoyée à des témoins privilégiés, dotés d'un savoir d'experts tant sur le concept d'économie sociale et les notions qui lui sont liées que sur les réalités de ce secteur dans leur pays. Les spécialistes que nous avons ainsi consultés étaient des chercheurs universitaires, des responsables des structures qui fédèrent et représentent les structures de l'économie sociale, ou encore des hauts fonctionnaires des administrations publiques nationales disposant de compétences en la matière. Cette initiative a abouti à un résultat fort satisfaisant car elle s'est traduite par la récolte de 89 questionnaires, provenant de chacun des 28 pays membres.

En ce qui concerne le troisième objectif intermédiaire du rapport, il s'est agi de répertorier les politiques publiques, en consultant le comité des experts et les experts du secteur, en s'entretenant avec eux et en examinant les informations recueillies dans les questionnaires.

LE CONCEPT D'ÉCONOMIE SOCIALE ET LES PRINCIPALES APPROCHES THÉORIQUES Y AFFÉRENTES

2.1. L'identité moderne et la reconnaissance de l'économie sociale

La définition conceptuelle la plus récente de l'économie sociale, élaborée par ses acteurs mêmes, peut être trouvée dans la *Charte des principes de l'économie sociale* de l'Union, l'association d'envergure européenne qui représente l'économie sociale. Ces principes sont les suivants:

- primauté de la personne et de l'objet social sur le capital,
- adhésion volontaire et ouverte,
- contrôle démocratique par les membres (à l'exception des fondations, qui sont dépourvues de membres),
- conciliation des intérêts des membres et usagers et de l'intérêt général,
- défense et application des principes de solidarité et de responsabilité,
- autonomie de gestion et indépendance vis-à-vis des pouvoirs publics,
- affectation de la majeure partie des excédents à la réalisation d'objectifs qui favorisent le développement durable et servent les prestations pour les membres et l'intérêt général.

2.2. Une définition de l'économie sociale adaptée aux systèmes de comptabilité nationale

La définition proposée, déjà indiquée dans le rapport de 2012, est la suivante:

«L'ensemble des entreprises privées avec une structure formelle dotées d'une autonomie de décision et jouissant d'une liberté d'adhésion, créées pour satisfaire aux besoins de leurs membres à travers le marché en produisant des biens ou en fournissant des services d'assurance ou de financement, dès lors que les décisions et toute répartition des bénéfices ou excédents entre les membres ne sont pas directement liées au capital ou aux cotisations de chaque membre, chacun d'entre eux disposant d'un vote, et dès lors que dans tous les cas, les prises de décision reposent sur un processus démocratique et participatif. L'économie sociale regroupe aussi les entreprises privées avec une structure formelle qui, dotées d'une autonomie de décision et jouissant d'une liberté d'adhésion, proposent des services non marchands aux ménages et dont les excédents, le cas échéant, ne peuvent être une source de revenus pour les agents économiques qui les créent, les contrôlent ou les financent».

Tableau 1. Les opérateurs de l'économie sociale par secteur institutionnel du SEC 2010

SECTEUR INSTITUTIONNEL DU SEC 2010		LES ENTREPRISES ET ORGANISATIONS MICROÉCONOMIQUES DE L'ÉCONOMIE SOCIALE
PRODUCTEURS MARCHANDS	Sociétés non financières (S.11)	• Coopératives (travailleurs, consommateurs d'agroalimentaire, éducation, transports, logement, soins de santé, social etc.) • Entreprises sociales • Autres entreprises fondées sur des associations • Autres producteurs du marché privé (soit associations, soit personnes morales) • Institutions sans but lucratif au service des organisations non financières de l'économie sociale • Sociétés non financières contrôlées par l'économie sociale
	Sociétés financières (S.12)	• Coopératives de crédit • Sociétés d'assurance mutuelle* et mutualités de prévoyance • Coopératives d'assurance • Institutions sans but lucratif au service des organisations non financières de l'économie sociale
	Administrations publiques (S.13)	———
PRODUCTEURS NON MARCHANDS	Ménages (S.14)**	• Institutions sans but lucratif au service des ménages qui ne sont pas très importants
	Institutions sans but lucratif au service des ménages (S.15)	• Associations d'action sociale*** • Fondations d'action sociale*** • Autres organisations sans but lucratif au service des ménages (culturelles, sportives, etc.)

(*) Hors organisations de gestion du système de sécurité sociale et, en général, sociétés mutuelles dont l'affiliation est obligatoire et celles contrôlées par des sociétés ne relevant pas de l'économie sociale.

(**) Le secteur des ménages (S.14) comprend des exploitants individuels et ses sociétés en nom collectif sans personnalité morale qui sont des producteurs marchands et ne relèvent pas de l'économie sociale. Il comprend également les organisations sans but lucratif de taille limitée («pas très importantes») qui sont des producteurs non marchands et qui relèvent de l'économie sociale.

(***) Les organisations sans but lucratif qui sont des producteurs non marchands privés, dont l'affiliation et la participation sont volontaires, qui disposent d'une autonomie stratégique et opérationnelle, et qui visent à atteindre les objectifs de protection sociale en fournissant des biens et des services sociaux ou des services au mérite, à titre gratuit ou pour un montant symbolique, à des personnes ou groupes de personnes qui sont vulnérables, socialement exclus ou susceptibles de l'être. Ces organisations constituent le *tiers secteur d'action sociale*, qui fait évidemment partie intégrante de l'économie sociale.

2.3. Les principales approches théoriques liées au concept d'économie sociale

Le concept d'organisation sans but lucratif (OSBL)

Le concept moderne de «secteur non lucratif» a été défini avec plus de précision et largement diffusé dans le monde entier à partir d'un projet de recherche internationale, promu par l'Université Johns Hopkins de Baltimore (États-Unis) et lancé au début des années 90 avec pour objectif d'en cerner et d'en délimiter la taille et la structure, ainsi que d'en analyser les perspectives de développement et d'en évaluer les effets sur la société.

Les structures analysées dans le cadre de ce projet satisfont aux cinq critères de la «définition structurelle et opérationnelle» d'une organisation sans but lucratif. Ces structures:

a) *sont des organisations, c'est-à-dire qu'elles sont dotées d'une existence et d'une structure institutionnelles.* Ce sont habituellement des personnes morales;

b) *sont privées:* institutionnellement séparées des pouvoirs publics, même si elles peuvent recevoir des financements publics et compter au sein de leurs organes directeurs des agents de la fonction publique;

c) *sont autonomes:* elles sont pleinement capables de contrôler leurs activités, de choisir et de révoquer leurs organes directeurs;

d) *ne distribuent pas leurs bénéfices.* Les organisations sans but lucratif peuvent tirer des bénéfices de leur activité mais ceux-ci doivent être réinvestis dans leur mission principale et non pas redistribués aux titulaires, membres fondateurs ou organes directeurs de l'organisation;

e) sont des structures à adhésion volontaire, ce qui signifie, d'une part, que l'appartenance à ces organisations n'est pas obligatoire et qu'elle n'est pas imposée par la loi et, d'autre part, que ladite organisation doit compter sur la participation de bénévoles pour ses activités ou sa gestion.

L'approche de l'économie solidaire

Le concept d'«économie solidaire» a été créé en France dans les années 80. Ce concept d'économie s'articule autour de trois pôles: le marché, l'État et la réciprocité. Les trois pôles correspondent donc aux principes de commercialisation, de redistribution et de réciprocité. Ce dernier principe repose sur l'échange non monétaire dans le domaine de la sociabilité primaire, qui se retrouve surtout dans les associations.

En bref, l'économie a un caractère pluriel ne pouvant être réduit à sa dimension strictement marchande et monétaire. Le concept d'économie solidaire repose sur une approche sans précédent visant à relier les trois pôles du système, de sorte que les initiatives spécifiques d'économie solidaire constituent des formes hybrides entre le marché, l'économie non marchande et l'économie non monétaire. Elles ne se superposent pas au stéréotype marchand d'orthodoxie économique et leurs ressources proviennent aussi d'origines diverses: marchandes (vente de biens et prestation de services), non marchandes (subventions publiques et dons) et non monétaires (bénévolat).

Parallèlement à cette conception de l'économie solidaire, qui est d'inspiration française, une autre vision, présente dans certains pays d'Amérique latine, considère cette économie comme une force de transformation sociale porteuse d'un projet de société, alternative à la mondialisation néolibérale. À la différence des approches européennes qui considèrent l'économie solidaire comme compatible avec le marché et l'État, la perspective latino-américaine développe ce concept comme un projet global de remplacement du capitalisme.

Les autres approches

Renchérissant sur les conceptions exposées dans la section précédente, il y a lieu de citer d'autres approches théoriques qui proposent directement de remplacer les économies de marché, dont les moyens de production sont privés, par des systèmes différents d'organisation du système productif. Parmi ces approches, on peut citer: i) celle de l'*économie alternative*, qui plonge ses racines dans les mouvements contestataires apparus en France après la révolution de mai 1968; et ii) celle de l'*économie populaire*, promue dans divers pays d'Amérique du Sud depuis 1980 caractérisée par des approches très similaires à la version latino-américaine de l'économie solidaire, à tel point qu'elle est aussi appelée *économie populaire solidaire*. L'économie populaire exclut tout type de relation employeur-salarié et envisage le travail comme le principal facteur de production.

L'ÉCONOMIE SOCIALE ET LES CONCEPTS ÉMERGENTS QUI Y SONT LIÉS EN EUROPE

3.1. Les entreprises sociales, l'entrepreneuriat social et l'innovation sociale

La Commission européenne définit l'entreprise sociale comme faisant **partie intégrante de l'économie sociale**: «*acteur de l'**économie sociale** dont le principal objectif est d'avoir une incidence sociale, et non de générer des bénéfices pour ses propriétaires ou ses partenaires. L'entreprise sociale opère sur le marché en fournissant des biens et services de façon entrepreneuriale et innovante et elle utilise ses excédents principalement à des fins sociales. Elle est soumise à une gestion responsable et transparente, notamment en associant ses employés, ses clients et les parties prenantes concernées par ses activités économiques.*» (Communication de la Commission européenne, *Initiative pour l'entrepreneuriat social* (COM(2011) 682 final du 25.10.2011) Cette communication de la Commission fixe également les principaux domaines d'activité des entreprises sociales, il peut s'agir: i) d'entreprises qui fournissent des services sociaux et/ou de biens et services destinés à un public vulnérable; et ii) d'entreprises visant à l'intégration professionnelle de personnes faisant face à des difficultés en matière d'emploi, mais dont l'activité peut couvrir des biens ou services autres que sociaux.

En Amérique du Nord, les différents courants de pensée relatifs aux entreprises sociales peuvent quant à eux être attribués à deux grandes écoles: «les revenus du travail» et «l'innovation sociale», promues par la fondation Ashoka créée par Bill Drayton en 1980.

L'école de l'**innovation sociale** insiste sur le rôle individuel de l'**entrepreneur social**, qui se donne pour mission de faire naître une valeur sociale durable (et non uniquement une valeur privée), sait reconnaître et cherche les occasions de remplir cette mission, adopte une stratégie d'innovation, d'adaptation et d'apprentissage permanents, agit de façon audacieuse en ne se limitant pas au budget immédiatement disponible et fait montre d'un sens aigu des responsabilités envers les groupes dont il s'occupe et pour les effets produits. Autrement dit, les entrepreneurs sociaux sont investis d'une mission sociale et le résultat de cette mission (plutôt que la richesse créée) est le critère essentiel qui permettra d'évaluer ces entrepreneurs sociaux. L'école de l'innovation sociale estime que le statut juridique de l'entreprise sociale (publique, basée sur des capitaux ou relevant de l'économie sociale) est secondaire et que le critère essentiel est l'entrepreneur social lui-même, en sa qualité de premier responsable de l'entrepreneuriat et du changement social.

Tableau 2. Similitudes et différences entre les notions d'entreprise sociale, d'entrepreneuriat social et d'innovation sociale

DIMENSIONS	Approche EMES	École des revenus du travail		École de l'innovation sociale
		Bénéfices non commerciaux	Entreprise mue par une mission	
DIMENSIONS ÉCONOMIQUE ET COMMERCIALE	Nature de l'activité économique étroitement liée à la mission sociale	Nature de l'activité économique non liée à la mission sociale		Nature de l'activité économique étroitement liée à la mission sociale
	Risque économique: viabilité financière fondée à la fois sur les recettes marchandes (recettes commerciales) et les recettes non marchandes (aides, subventions, dons)	Durabilité en fonction des revenus commerciaux		Durabilité fondée à la fois sur les recettes marchandes et les recettes non marchandes
DIMENSION SOCIALE	Objectif premier visant à être utile à la communauté ou à créer une valeur sociale	Garantie de l'objectif d'être utile à la communauté par le réinvestissement de la totalité des bénéfices	Absence de garantie de l'objectif visant à être utile à la communauté	Objectif premier visant à être utile à la communauté
	Dynamique collective	Aucune mention de l'esprit d'entreprise individuel ou collectif	Aucune mention de l'esprit d'entreprise individuel ou collectif	Primauté des initiatives individuelles
	Affectation restreinte des bénéfices autorisée (organisations sans but lucratif et organisations à but lucratif)	Affectation des bénéfices interdite (organisations sans but lucratif)	Affectation des bénéfices autorisée (organisations sans but lucratif et organisations à but lucratif)	Affectation des bénéfices autorisée (organisations sans but lucratif et organisations à but lucratif)
DIMENSION PARTICIPATIVE	Autonomie	Non spécifié, mais l'autonomie par rapport aux organismes publics semble être garantie par leur autosuffisance, bien que l'autonomie par rapport aux organisations privées qui les ont fondées ne l'est pas.		Non spécifié, mais le critère d'autonomie est implicite
	Prise de décision démocratique	La prise de décision démocratique n'est pas une condition requise		La prise de décision démocratique n'est pas une condition requise
	Prise de décision participative	La prise de décision participative n'est pas une condition requise		La prise de décision participative n'est pas une condition requise

Source: Monzon et Herrero (2016).

3.2. L'économie collaborative, les concepts connexes et l'économie sociale

Le concept d'«économie collaborative», fermement établi depuis le début du XXI^{e} siècle, fait référence à un très large éventail d'activités liées aux domaines de la consommation, de la production, de la finance, de l'éducation, et même de la gouvernance. Dans sa communication intitulée «Un agenda européen pour l'économie collaborative» (COM(2016) 356 final), la Commission européenne définit l'économie collaborative comme «des modèles économiques où des plateformes collaboratives qui créent un marché ouvert pour l'utilisation temporaire de biens et de services souvent produits ou fournis par des personnes privées facilitent des activités». La Commission identifie trois catégories d'acteurs participant à l'économie collaborative: i) les prestataires de services – personnes privées ou professionnels; ii) les utilisateurs de ces services, et iii) les intermédiaires qui mettent en relation, via une plateforme en ligne, les prestataires et les utilisateurs et qui facilitent les transactions entre eux («plateformes collaboratives»). La Commission conclut sa communication en soulignant que les transactions réalisées dans le cadre de l'économie collaborative n'entraînent généralement pas de transfert de propriété et peuvent avoir un but lucratif ou non lucratif.

Bien qu'elles ne jouent pas un rôle essentiel dans la forte expansion actuelle de l'économie collaborative, *les plateformes collaboratives* restent importantes. Ces plateformes sont notamment utiles pour: i) mettre en relation l'offre et la demande de biens; ii) mettre en place un système électronique permettant d'effectuer des transactions; et iii) instaurer des mécanismes de vérification visant à minimiser les risques et les coûts de transaction liés aux opérations avec des tiers. En d'autres termes, l'économie collaborative utilise les technologies de l'information aux fins de réduire les asymétries de données et les coûts de transaction de biens et de services échangés ou partagés et d'étendre et de renforcer les marchés collaboratifs.

Plusieurs plateformes collaboratives sont aménagées en Europe. LAMA et Cooperatives Europe ont mené une étude portant sur 38 cas répartis dans 11 pays membres de l'Union européenne et sur 3 initiatives hors Union européenne. Les conclusions de cette étude reprennent les possibilités d'expansion s'offrant aux coopératives dans le domaine de l'économie collaborative ainsi que les obstacles auxquels elles sont confrontées, en ce compris les problèmes de financement et la taille limitée des coopératives promouvant les initiatives d'économie collaborative, loin de participer à leur efficacité.

3.3. L'économie du bien commun et l'économie sociale

L'économie du bien commun (EBC) (1) est un mouvement socio-économique et politique fondé par l'économiste autrichien Christian Felber en 2010. La proposition qui fonde le modèle de l'EBC est que l'économie doit être au service des personnes ou, autrement dit, du bien commun. Le modèle économique de la recherche du bien commun est fondé sur des valeurs dont la dimension universelle est entérinée par tous: dignité humaine, solidarité, durabilité écologique, justice sociale, transparence

et participation démocratique. Le modèle de l'EBC est interdisciplinaire et applicable à tout type de sociétés et d'organisations.

Pour mesurer la contribution des entreprises et des structures qui forment le système économique du bien commun, une méthodologie spécifique est utilisée, basée sur le bilan du bien commun, la matrice du bien commun, le rapport sur le bien commun et sur un audit externe en la matière.

3.4. L'économie circulaire et l'économie sociale

Le concept d'économie circulaire consiste à remplacer une économie linéaire, qui fonctionne selon le modèle extraire-fabriquer-jeter, par un modèle circulaire dans lequel les déchets peuvent être transformés en ressources pour une économie plus durable et une diminution de l'incidence environnementale négative grâce à une meilleure gestion des ressources, qui permettrait de réduire l'extraction des ressources et la pollution. Par ailleurs, l'économie circulaire présente certains avantages concurrentiels pour les sociétés capables d'une meilleure gestion des matières premières, elle offre de nouvelles possibilités économiques sur de nouveaux marchés et permet de créer de nouveaux emplois à l'échelle locale.

L'économie circulaire et l'économie sociale se rejoignent sur de nombreux points clés. Les deux modèles placent les individus et le développement durable au centre de leurs préoccupations. Dans l'économie circulaire, comme dans l'économie sociale, le principal facteur de réussite consiste à renforcer les capacités créatives et innovantes au niveau local, où les relations de proximité constituent un élément déterminant. En d'autres termes, les valeurs et les principes du mouvement collaboratif et de l'économie sociale, tels que les liens avec les collectivités locales, la collaboration entre les différentes parties prenantes ou la solidarité, sont des piliers incontournables pour garantir le développement durable en trois dimensions: environnement, économie et société. Ce n'est pas un hasard si, en Europe, l'économie sociale a été un secteur pionnier en économie circulaire en matière de réutilisation et de recyclage des déchets dans les domaines de l'énergie et de l'agriculture. Plus récemment, les plateformes de coopération dans le domaine de l'économie collaborative sont des exemples représentatifs d'initiatives qui contribuent à préserver et à améliorer le capital naturel, à optimiser l'utilisation des ressources et à favoriser l'efficacité du système. La Commission a elle-même reconnu, dans son *plan d'action de l'Union européenne pour l'économie circulaire*, que les entreprises de l'économie sociale apportent «une contribution essentielle à l'économie circulaire».

3.5. La responsabilité sociale des entreprises, la citoyenneté d'entreprise et l'économie sociale

En 2011, la Commission européenne a publié son livre vert intitulé *Promouvoir un cadre européen pour la responsabilité sociale des entreprises* dans lequel elle décrit le concept de responsabilité sociale des entreprises (RSE) comme «l'intégration volontaire des préoccupations sociales et

écologiques des entreprises à leurs activités commerciales et leurs relations avec leurs parties prenantes».

Une notion est très largement liée à la RSE: ***la citoyenneté d'entreprise***. Les théories sur la citoyenneté d'entreprise suggèrent qu'une entreprise ne devrait pas uniquement assumer des responsabilités envers ses actionnaires et les parties prenantes, mais qu'elle devrait elle-même prendre part à la société. L'entreprise doit agir comme un «citoyen modèle». Bien que la définition initiale de la RSE se réduisait aux bonnes pratiques de l'entreprise directement liées aux actionnaires et aux parties prenantes, la nouvelle définition de la RSE élaborée par la Commission européenne rejoint littéralement les 10 principes du Pacte mondial des Nations unies (COM(2006) 136 final, point 2), de sorte qu'il peut être conclu que les deux concepts sont équivalents, au moins dans la stratégie mise en œuvre par la Commission.

Étant donné les principes de l'économie sociale, inspirés des principes collaboratifs, ne sont autres que l'application de la RSE sous toutes ses formes, il est possible d'affirmer que l'économie sociale a été la première à appliquer la RSE, étant donné que la RSE fait partie intégrante des valeurs et des règles d'exploitation de l'économie sociale.

3.6. La reconnaissance nationale de la notion d'économie sociale et des concepts émergents connexes

- *Pays dans lesquels le concept d'économie sociale est largement reconnu:* Espagne, France, Portugal, Belgique et Luxembourg. Dans ces pays, le concept d'économie sociale est largement reconnu par les autorités publiques et le monde universitaire et scientifique, ainsi que par le secteur de l'économie sociale lui-même. La France et l'Espagne sortent du lot, car la France est le berceau de ce concept, et l'Espagne a approuvé, en 2011, la première législation nationale en matière d'économie sociale au niveau européen.
- *Pays dans lesquels le concept d'économie sociale est moyennement reconnu:* Bulgarie, Chypre, Danemark, Finlande, Grèce, Hongrie, Irlande, Italie, Lettonie, Malte, Pologne, Roumanie, Royaume-Uni, Suède et Slovénie. Dans ces pays, le concept d'économie sociale coexiste avec d'autres concepts tels que ceux du secteur non lucratif, du secteur des associations bénévoles et des entreprises sociales. Au Royaume-Uni, le concept d'économie sociale est peu reconnu, alors même que le gouvernement de ce pays y mène une politique de soutien aux entreprises sociales.
- *Pays dans lesquels le concept d'économie sociale est peu reconnu voire pas du tout reconnu (qu'il soit inconnu, peu connu ou émergent):* Allemagne, Autriche, Croatie, Estonie, Lettonie, Lituanie, Malte, Pays-Bas, République tchèque et Slovaquie. Dans ces pays, en revanche, les concepts de secteur non marchand, de secteur bénévole et d'organisations non gouvernementales jouissent d'une reconnaissance relativement plus importante.

En ce qui concerne les concepts émergents connexes, les plus connus dans les pays membres de l'Union européenne sont les suivants: «organisations sans but lucratif», «tiers secteur», «société civile et secteur des associations bénévoles», «responsabilité sociale des entreprises», «entreprises sociales» et «innovation sociale». D'autres notions comme l'«économie circulaire» ou l'«économie collaborative» tendent à se faire connaître dans la plupart des pays membres, tandis que les notions d'«économie du bien commun» et d'«économie solidaire» éprouvent des difficultés à se distinguer dans de nombreux pays membres, dans lesquels ils sont à peine connus ou ne le sont pas du tout.

LES POLITIQUES PUBLIQUES DES INSTANCES DE L'UNION EUROPÉENNE EN MATIÈRE D'ÉCONOMIE SOCIALE AU COURS DE LA PÉRIODE RÉCENTE (2010-2016)

4.1. Règles: statuts et cadres réglementaires

Entre 2009 et 2017, les institutions européennes ont mis en œuvre plusieurs initiatives en matière d'économie sociale, portant plus exactement sur les entreprises sociales qui font partie de l'économie sociale, ouvrant une nouvelle ère de politiques publiques européennes. Concernant les statuts juridiques, quelques progrès ont été réalisés. Les projets relatifs au statut de la mutuelle européenne et à celui de la fondation européenne ont été examinés, mais ont finalement été retirés en raison du manque de soutien institutionnel. À ce jour, le Parlement européen a pris une initiative législative en vue de travailler sur un statut pour les entreprises à visées sociale et solidaire.

Concernant les cadres réglementaires et les obstacles juridiques à l'élaboration de structures de l'économie sociale, jusqu'à récemment les directives approuvées n'accordaient pas suffisamment d'attention aux aspects caractéristiques des organisations de l'économie sociale. L'application de la politique de concurrence était la priorité. Plus récemment, en 2012, la Commission a adopté un règlement *de minimis* relatif au service d'intérêt économique général (SIEG) visant à atténuer le cadre réglementaire et en 2014, le train de réformes du marché public a été approuvé. Il permet aux autorités publiques d'intégrer certaines clauses sociales dans les procédures d'adjudication et les cahiers des charges. Toutefois, les effets produits ont été minimes. Dans le contexte du cadre réglementaire, un obstacle est survenu: une politique d'austérité qualitative. Cet obstacle est lié à la manière dont le secteur public et les structures de l'économie sociale interagissent pour ce qui est non seulement du problème relatif à l'augmentation de la bureaucratie, mais également des retards, de l'application et de la mise en œuvre des procédures et des autres obligations qui compliquent, voire empêchent, la collaboration entre le tiers secteur et le secteur public.

Des efforts ont été faits au niveau des instances européennes et nationales pour renforcer la dimension cognitive et la participation de la société civile, par exemple grâce à l'organisation de conférences européennes par les présidences du Conseil de l'Union européenne, ou dans le cadre d'une présidence, grâce aux différents avis du CESE, aux initiatives et aux avis de l'Intergroupe «Économie sociale» du Parlement européen et, dans certains cas également, à ceux du Comité des régions, voire de la Commission elle-même. La dernière initiative en date a été l'adoption, à Madrid (23.5.2017), de la «déclaration de Madrid sur l'économie sociale en Europe» qui a eu de fortes répercussions dans les médias et sur les réseaux sociaux. Toutefois, dans le but d'en améliorer la médiatisation ainsi que la réception au sein de la société, il est nécessaire qu'elle passe du niveau macroéconomique au niveau microéconomique. C'est ainsi que le tissu social des entreprises, autrement dit leur capital social de réseaux, devient un facteur clé. Comme cela a été constaté dans les précédents rapports, les programmes européens reposant sur le FSE ont eu un effet structurant de grande ampleur, au niveau

national comme au niveau international, pour coordonner et structurer l'économie sociale, du point de vue des fédérations, des réseaux, de la recherche, de la culture ou des politiques. En outre, les réseaux locaux éprouvent des difficultés considérables à accéder aux fonds et aux programmes de l'Union.

Une autre problématique, déjà mentionnée, est la question de la visibilité et de la reconnaissance de la définition conceptuelle du domaine de l'économie sociale. L'apparition régulière de nouveaux concepts est loin d'y contribuer. Dans les années 70, la multiplicité des termes relatifs à l'économie sociale comprenait le secteur tertiaire, la société civile et les organisations sans but lucratif. Pendant la crise économique, de nouvelles notions sont apparues, telles que les entreprises sociales, l'économie collaborative et l'économie du bien commun. Il convient de souligner que ces questions dissimulent non seulement l'absence de consensus en matière de dénomination, mais également une politique tacite de ne pas progresser trop vite dans ce domaine.

4.2. Des politiques rigoureuses en matière de financement et de politique

Un important changement a eu lieu en 2011 dans le programme politique de la Commission européenne en matière d'économie sociale, ou, plus précisément, d'entreprises sociales, lorsque la Commission a commencé à appliquer son «*Initiative pour l'entrepreneuriat social* — Construire un écosystème pour promouvoir les entreprises sociales au cœur de l'économie et de l'innovation sociales» (IES) (COM(2011) 682 final). L'IES établit le programme politique de la Commission européenne en 11 actions clés. L'un des axes est *l'amélioration des financements privés et publics.* Dans le but de renforcer l'intérêt des investisseurs privés dans les entreprises sociales, le règlement (CE) n° 346/2013 relatif aux fonds d'entrepreneuriat social européens a été approuvé. Le programme pour l'emploi et l'innovation sociale (EaSI) a également été établi en collaboration avec d'autres initiatives financières telles que l'instrument de garantie de l'EaSI, la possibilité d'investissement dans le renforcement des capacités de l'EaSI et l'accélérateur d'impact social (SIA). En ce qui concerne les fonds publics, l'objectif de «promouvoir l'économie sociale et l'entrepreneuriat social» a été transféré au Fonds européen de développement régional (FEDER) et au Fonds social européen (FSE). Toutefois, les politiques budgétaires européennes relatives à l'économie sociale n'ont jamais produit l'effet escompté et celle qui fonctionnera se fait toujours attendre. La récente déclaration de Madrid sur l'économie sociale en Europe (23.5.2017) réitère son appel à trouver une solution en la matière.

Notre étude avec les correspondants révèle l'importance du principal instrument financier de l'Union européenne, le FSE. Les congrès et les réseaux internationaux, l'initiative LEADER, les directives et la législation européennes se sont également avérés essentiels. Les congrès et les réseaux sont des outils efficaces ayant des retombées positives, y compris en ce qui concerne la dimension cognitive et l'effet de structuration, servant par exemple à coordonner la société civile de l'économie sociale en Europe. Les nouveaux outils récemment instaurés [le Fonds européen pour les investissements stratégiques (EFSI), le EaSI, le programme pour la compétitivité des entreprises et des petites et

moyennes entreprises (COSME), etc.] n'ont eu que peu d'incidence, voire aucune incidence, en particulier dans les pays membres du pourtour de la Méditerranée et de l'Est. Des études visant à évaluer l'incidence des nouvelles politiques sont nécessaires.

LES POLITIQUES PUBLIQUES DES INSTANCES DE L'UNION EUROPÉENNE EN MATIÈRE D'ÉCONOMIE SOCIALE À L'ÉCHELLE NATIONALE ET RÉGIONALE AU COURS DE LA PÉRIODE RÉCENTE (2010-2016)

5.1. La nouvelle législation nationale en matière d'économie sociale

Au cours des sept dernières années, la plupart des pays européens ont accordé une attention particulière à la législation en matière d'économie sociale. Des lois spécifiques à l'économie sociale ont été adoptées au niveau national en Espagne (2011), en Grèce (2011 et 2016), au Portugal (2013), en France (2014) et en Roumanie (2016) et à l'échelon régional en Belgique (Wallonie, Bruxelles et Flandre) et en Espagne (Galice).

En outre, de nouveaux projets de lois, des projets d'initiatives et d'autres initiatives institutionnelles telles que des systèmes d'accréditation, de label et des plans pluriannuels nationaux de grande envergure sont apparus à cette période, indiquant l'intérêt croissant des gouvernements dans ce domaine. Par ailleurs, des réformes portant sur des groupes spécifiques de l'économie sociale (le secteur tertiaire social, les entreprises sociales du secteur tertiaire, les coopératives, etc.) ont également été approuvées, en Italie et en Espagne, par exemple.

Réglementer l'économie sociale au moyen de nouvelles formes juridiques ne constitue pas en soi une avancée dans la promotion de l'économie sociale au-delà de sa simple reconnaissance institutionnelle (Noia, 2017). À l'instar du statut de la société coopérative européenne ou de la législation espagnole en matière d'économie sociale jusqu'à récemment, les effets produits par ces nouvelles législations pourraient être trop limités si ces dernières ne sont pas accompagnées d'autres mesures.

5.2. Les plans d'action nationaux et régionaux et les financements ciblés

Les plans d'action nationaux et régionaux sont les principales politiques destinées à stimuler l'économie sociale. Ils constituent des accords majeurs entre les différents acteurs, principalement entre le gouvernement et l'économie sociale, les représentants du tiers secteur, mais ils comprennent aussi les syndicats, les universités, etc. et visent à améliorer et à faire fructifier les relations mutuelles à long-terme. Ils reposent généralement sur des cadres de financement stables, sur des systèmes participatifs et consultatifs, sur des domaines stratégiques à développer, sur l'amélioration des relations et sur l'évolution de la société.

Aux niveaux régional et local, au cours de ces dix dernières années, les régions de l'Andalousie et de Murcie, dans le sud de l'Espagne, ont approfondi leurs bonnes pratiques, atteignant ainsi les taux les plus élevés de progression des coopératives dans le pays. Différentes régions de France et de Belgique ont également développé leurs bonnes pratiques en la matière(Chaves et Demoustier, 2013). Au cours

de cette décennie, d'autres bonnes pratiques ont été relevées en France avec le Pôle territorial de la coopération économique (PTCE) reconnu par la nouvelle législation française en matière d'économie sociale, ou dans des programmes à l'échelon local visant à favoriser les entreprises sociales et solidaires, comme à Barcelone (Espagne).

Au niveau national, et généralement en collaboration avec les fonds structurels européens, plusieurs plans d'action nationaux ont été instaurés ces dernières années. Il s'agit de cas dans lesquels les programmes opérationnels des fonds européens ciblent l'économie et l'inclusion sociales. Le tableau 3 contient les principaux plans nationaux. Trois facteurs de réussite sont essentiels: le premier est un cadre pluriannuel et holistique; le second est le concept de partenariat entre le gouvernement, l'économie sociale et d'autres parties prenantes, ayant pour objectif d'apporter des solutions aux besoins réels et aux priorités, et le troisième est l'effet structurant et inclusif des fonds structurels européens dans l'ensemble de l'Union européenne. Ce dernier facteur constitue un enseignement crucial pour les décideurs de l'Union européenne.

Tableau 3 — plans nationaux destinés à stimuler l'économie sociale dans les pays européens (2011-2016)

Pays	Plan national
Bulgarie	Plan d'action en matière d'économie sociale (2014-2015; 2016-2017)
Pologne	Programme national en matière d'économie sociale. Instituant le Comité national pour le développement de l'économie sociale
Portugal	Accord national entre le gouvernement et le secteur social («Compromissos de Cooperação para o Setor Social e Solidário»)
Roumanie	Solidar — soutien à la consolidation du programme en matière d'économie sociale, au titre du programme POCU — Programme opérationnel «Ressources humaines»
Espagne	Programme national visant à stimuler l'économie sociale et POISES – Programme opérationnel pour l'inclusion sociale et l'économie sociale – FSE 2014-2020.
Suède	Programme pluriannuel de soutien à l'intégration professionnelle des entreprises sociales, par le ministère du travail en collaboration avec le ministère de l'entreprise.
Royaume-Uni	Compact, accord entre le gouvernement et le secteur des associations bénévoles et de la communauté. Conclu en 1998, il établit une méthode de travail qui améliore et fait fructifier les relations mutuelles.

Financement ciblé. Il existe plusieurs cadres de financement en Europe. Certains reposent surtout sur des fonds publics, d'autres sur des fonds privés, et d'autres encore sur un régime hybride de fonds publics et privés. Dans cette partie, le financement est issu de règlements ou de fonds publics.

Les fonds publics destinés à l'économie sociale constituent le premier pilier financier. L'Union européenne (par exemple, les fonds structurels) et les gouvernements nationaux et régionaux peuvent destiner des fonds expressément à la promotion et au développement de l'économie sociale. Il s'agit des traditionnels programmes de subventions en faveur des coopératives et de l'emploi dans les coopératives en Allemagne, en Espagne et en Italie. Il existe de nombreuses autres solutions pouvant être mises en œuvre.

Ces dernières années, plusieurs gouvernements européens ont déployé ces types de financement. En Belgique, le fonds Brasero soutient le développement des coopératives professionnelles de la région wallonne. À Chypre, la politique des services de protection sociale accorde des subventions annuelles pour financer des charges d'exploitation, et subventionne les organisations de prestation de services d'aide sociale (par exemple: puériculture, soins de longue durée, etc.). En France, la nouvelle législation en matière d'économie sociale offre de nouveaux outils financiers pour le secteur, y compris un fonds pour l'innovation sociale (FISO). En Italie, un fonds pour le financement des entreprises et des coopératives sociales a été créé.

Dans certains cas, l'intervention passe par des fonds mixtes, cogérés par l'administration et des organisations de l'économie sociale: on peut citer à cet égard, tous deux en France, le Fonds national de développement de la vie associative (FNDVA) ou le Fonds national pour le développement du sport (FNDS). Pour plusieurs fonds, le financement est hors budget. D'autres régimes reposent sur l'impôt sur le revenu des personnes physiques. Un pourcentage de l'impôt exigible peut être affecté par les citoyens à des organisations bénévoles. C'est le cas en Italie et en Espagne. En Espagne, ces montants sont versés à un fonds national pour les organisations sociales du tiers secteur, qui reçoit plus de 200 millions d'euros par an.

Un autre financement est traditionnellement obtenu à partir des recettes provenant des jeux de hasard (loteries, machines à sous). C'est le cas de RAY et Oy Veikkaus AB en Finlande ou de la ONCE — l'organisation nationale pour les personnes aveugles — en Espagne.

5.3. La réglementation des marchés publics

Après une longue période pendant laquelle la politique majoritaire visait à protéger la concurrence sur les marchés publics, la révision de la réglementation de l'Union sur les marchés publics en 2014 (directives 2014/23/UE; 2014/24/UE et 2014/25/UE) a ouvert de nouvelles voies pour que les autorités nationales, régionales et locales puissent encourager l'économie sociale en facilitant l'accès au statut de fournisseur du secteur public. Il s'agit, par conséquent, d'une *politique de la demande*, destinée à stimuler l'économie sociale. Il est à présent possible d'inclure des clauses sociales dans les procédures d'attribution des marchés publics.

Plusieurs administrations aux niveaux national, régional et local appliquent ces clauses sociales, comme en Espagne, au Royaume-Uni et en Suède. Au Royaume-Uni, la Loi sur la valeur sociale (services publics) de 2012 exige que les organismes publics passant des marchés de services publics

envisagent la manière dont ces services pourraient apporter une contribution économique ou sociale là où les services seront prestés. En Espagne, des villes comme Barcelone, Madrid et Saragosse ont récemment introduit des clauses sociales dans leur nouveaux marchés publics.

5.4. Les obstacles institutionnels

Dans le présent rapport, nous avons également examiné ce que les professionnels et les représentants de l'économie sociale considèrent comme des obstacles majeurs au développement de ce secteur, en nous concentrant sur les obstacles institutionnels. En effet, il s'agit là d'un moyen de mesurer l'efficacité des politiques mises en œuvre, ou pas encore instaurées. Dans le formulaire, la question était très ouverte. Les réponses reçues étaient très variées. Quatre groupes d'obstacles ont été délimités: premièrement, la visibilité et la sensibilisation; deuxièmement, la direction et l'administration publique; troisièmement, le financement et la fiscalité; et, quatrièmement, les obstacles institutionnels.

Le premier groupe d'obstacles concerne le manque de prise de conscience et de compréhension portant sur les concepts d'économie sociale, d'entreprises sociales, et les autres concepts connexes, au sein de la société, dans le débat public et les milieux universitaires. Il s'agit d'un obstacle majeur pour les pays membres de l'Est, tels que la Hongrie, la Pologne, la République tchèque ou la Slovaquie. Dans ces pays, les correspondants reconnaissent que le principal soutien à l'économie sociale (aussi bien pour ce qui est du financement que de la sensibilisation) provient des programmes et des initiatives de l'Union.

Le manque de visibilité de l'économie sociale, dans les médias mais aussi dans les statistiques, est lié à cette absence de sensibilisation et de compréhension. Le manque de base de données, de statistiques officielles et de données fiables en ce qui concerne les entreprises sociales ou l'économie sociale est constaté dans de nombreux pays, par exemple en Autriche, en Slovaquie et en Suède. En outre, des programmes d'enseignement et de formation dans le domaine de l'économie sociale sont nécessaires, à tous les niveaux d'enseignement. Dans quelques pays, comme la France, des programmes tels que la formation par l'intermédiaire de coopératives universitaires existent pour les adolescents/jeunes étudiants.

Le deuxième groupe d'obstacle concerne la direction et l'administration publique. Nombre de correspondants ont déploré le manque d'institutions responsables en matière d'économie sociale, d'entreprises sociales, de bénévoles et de membres de la société civile, qui soient en mesure d'élaborer des politiques et d'encourager l'économie sociale. Par conséquent, il n'existe aucune stratégie nationale en matière d'économie sociale. Ce domaine n'est pas considéré comme une priorité politique. Les correspondants de pays comme l'Allemagne et Malte considèrent que la plupart des médias et des décideurs politiques «ne voient pas la nécessité» d'une économie sociale. Dans certains cas, ils indiquent un manque de confiance et un rejet des activités économiques exercées par des organisations sans but lucratif.

En partie en raison de ce qui est exposé plus haut, les institutions publiques ne sont pas adaptées pour répondre aux besoins et soutenir les efforts de l'économie sociale. Dans certains cas, les gouvernements à plusieurs niveaux et les différents ministères ne sont pas coordonnés en matière d'économie sociale. Dans d'autres cas, les institutions publiques sont fortement tributaires des cycles politiques, par exemple, en 2015, le bureau gouvernemental danois pour les entreprises de l'économie sociale a été fermé lors du changement de gouvernement. Enfin, la bureaucratie et les politiques d'austérité (Chaves et Zimmer, 2017) constituent des obstacles majeurs pour les structures de l'économie sociale travaillant de concert avec les autorités publiques, c'est le cas, par exemple, en Espagne, en Italie et en Slovénie.

Le dernier groupe d'obstacles est constitué par les *obstacles institutionnels*. Deux types d'obstacles institutionnels sont retenus. Le premier type est celui des changements dans les législations relatives au secteur qui font obstacle aux activités des structures de l'économie sociale. En Espagne et en France, les modifications apportées par le gouvernement à la législation relative à la protection sociale complémentaire ont nui aux mutuelles de santé ces dernières années, les obligeant dans certains cas à remplacer leur statut juridique par celui d'organisme à but lucratif. En Italie, la réforme des banques populaires (DL 3/2015) prévoit que les banques populaires, qui ont des actifs s'élevant à plus de 8 milliards d'euros, doivent être transformées en sociétés de capitaux. En outre, la réforme des coopératives de crédit (L 49/2016) réorganise radicalement l'ensemble du secteur des banques coopératives, avec des retombées négatives. En Espagne, l'évolution du régime de sécurité sociale des entraîneurs sportifs a eu une incidence négative sur les associations sportives. Au Royaume-Uni, les grands marchés publics relèguent les structures de l'économie sociale au rang de sous-traitants pour les grandes entreprises du secteur privé; et la tendance (malgré la loi sur la valeur sociale) consiste à passer des marchés en fonction de leur coût plutôt qu'en fonction de leur valeur sociale ajoutée. La modification récente du statut juridique des organisations caritatives le rend plus adapté à ce nouvel environnement institutionnel. En Finlande, la directive sur les marchés publics qui a permis de réserver des marchés à certains services n'est pas appliquée, de sorte que les structures du tiers secteur ne peuvent pas en bénéficier.

Le second type d'obstacles institutionnels porte sur les nouvelles législations relatives aux entreprises sociales et à leurs nouveaux statuts. Le premier obstacle est la non-application des nouvelles réglementations (qui sont donc considérées comme des dispositions législatives non contraignantes). C'est le cas de la législation espagnole relative à l'économie sociale (2011), qui ne dispose pas de règlements d'exécution.

Le second obstacle relevé dans cette seconde catégorie d'obstacles institutionnels concerne les nouvelles difficultés qui apparaissent pour les autres structures de l'économie sociale en raison des nouveaux statuts juridiques nationaux de l'économie sociale ou des changements dans les statuts juridiques existants. En Pologne et au Portugal, les modifications récentes apportées aux législations relatives aux coopératives ne sont pas jugées adaptées à ce type de structures. En Hongrie, la nouvelle législation en matière d'économie sociale présente un risque pour nombre de coopératives sociales, créées par des groupes de citoyens, qui pourraient devoir changer de statut juridique (et devenir des coopératives ou des organisations sans but lucratif) lorsque la législation entrera en vigueur en 2018. En Bulgarie et en Slovénie, la législation relative à l'entrepreneuriat social exclut différentes organisations ayant déjà travaillé en tant qu'entreprises sociales.

LE POIDS DE L'ÉCONOMIE SOCIALE DANS LES 28 ÉTATS MEMBRES DE L'UNION

6.1. Introduction: la nécessité des statistiques en matière d'économie sociale

Des efforts ont été réalisés au cours des deux dernières décennies, tant dans le domaine universitaire que par les instituts statistiques nationaux et les gouvernements. En 2006, le CIRIEC a élaboré une méthode pour la Commission européenne, le «Manuel pour l'établissement des comptes satellites des entreprises de l'économie sociale: coopératives et mutuelles», en parallèle avec le «Manuel sur les institutions sans but lucratif dans le système de comptabilisation nationale» des Nations Unies. D'autres méthodes ont également été mises au point pour élaborer les statistiques. Certains pays ont accompli un travail considérable ces dernières années pour fournir des données fiables sur les différents groupes de l'économie sociale. Les instituts statistiques en France et le ministère du travail en Espagne fournissent des séries chronologiques de données relatives à l'emploi dans les coopératives et l'économie sociale. La Bulgarie, la Hongrie, l'Italie, le Luxembourg, et la République tchèque ont amélioré de façon considérable les statistiques publiées par leurs instituts statistiques nationaux, dans certains cas, en utilisant la méthode du compte satellite pour les organisations sans but lucratif. Il convient de mentionner les cas particuliers de la Pologne, du Portugal et de la Roumanie. Ces trois pays membres ont élaboré des statistiques régulières et systématiques en matière d'économie sociale au sens large au cours des dernières années. Au Portugal, ces données sont requises par la législation du pays en matière d'économie sociale (2013) et en Pologne, elles le sont en vertu d'un accord avec le FSE. Malgré cela, beaucoup d'efforts doivent encore être réalisés en vue de systématiser l'obtention de statistiques relatives aux différents groupes de l'économie sociale dans les années à venir.

6.2. Objectif et méthodologie: les défis

La présente partie de l'étude vise à donner une vue d'ensemble des principaux chiffres de l'économie sociale dans l'Union européenne, par pays et globalement, en distinguant trois groupes d'organisations: les coopératives et structures similaires reconnues, les mutuelles et organismes apparentés, et enfin, les associations, fondations et autres organisations connexes sans but lucratif.

Il est essentiel de compiler des statistiques à partir d'études de terrain et de comptes vérifiables. Toutefois, en raison de son coût et du temps qu'elle demande, cette question excède la portée de cette étude et devra être résolue à un stade ultérieur. Les données statistiques fournies ci-après sont tirées des informations secondaires soumises par nos correspondants dans chaque pays. La période de référence choisie est 2014-2015. Pour des raisons de disponibilité et de qualité, les éléments statistiques relatifs à certains pays sont cependant un peu datés, en particulier pour la rubrique «Associations, fondations et autres organisations connexes». Les paramètres qui ont été pris en considération sont le nombre de travailleurs (avec chaque fois que possible le volume d'emplois équivalents temps plein), de sociétaires, de volontaires et de structures ou entreprises. Pour certains

pays et certains groupes dans le domaine de l'économie sociale, les données relatives au chiffre d'affaires étaient disponibles, mais elles n'étaient pas comparables. Aux fins de la comparabilité avec les données provenant des études précédentes réalisées par le CIRIEC pour le CESE sur la situation de l'économie sociale dans les 25 pays membres de l'Union européenne en 2002-2003 et en 2009-2010, une attention particulière a été accordée à la variable de l'«emploi».

6.3. Vue d'ensemble des résultats statistiques

Les agrégats suivants soulignent le fait que l'économie sociale européenne est très importante, aussi bien en ce qui concerne l'aspect humain que l'aspect économique, et elle constitue une réalité qui doit être examinée par la société et par les responsables politiques.

Les chiffres clés de l'économie sociale européenne:

- plus de 13,6 millions d'emplois rémunérés en Europe
- représente environ 6,3 % de la population active des 28 États membres
- l'emploi d'une main-d'œuvre de plus de 19,1 millions de personnes, comprenant les personnes rémunérées et non rémunérées
- plus de 82,8 millions de bénévoles, soit l'équivalent de 5,5 millions de travailleurs à temps plein
- plus de 232 millions de membres de coopératives, mutuelles et structures similaires
- plus de 2,8 millions de structures et d'entreprises

Le panorama varie selon les pays membres de l'Union. Tandis que l'emploi dans l'économie sociale représente entre 9 et 10 % de la population active dans des pays comme la Belgique, la France, l'Italie, le Luxembourg et les Pays-Bas, dans les nouveaux États membres de l'Union tels que Chypre, la Croatie, la Lituanie, Malte, la Roumanie, la Slovaquie et la Slovénie, l'économie sociale reste un secteur émergent de taille réduite qui emploie moins de 2 % de la population active.

Une autre conclusion concerne l'évolution de la main-d'œuvre de l'économie sociale pendant la crise économique. La main-d'œuvre de l'économie sociale a montré une certaine résilience face à la crise économique, étant donné qu'elle n'a reculé que de 6,5 % à 6,3 % seulement du total de la population active européenne rémunérée, soit une baisse de l'emploi de 14,1 millions à 13,6 millions d'emplois, ce qui s'explique en partie par la qualité des données statistiques disponibles. La diminution de la population active rémunérée est plus forte dans les coopératives et dans les formes de structures similaires que dans les associations, fondations, et autres organisations similaires.

Enfin, en prenant l'emploi comme critère de mesure, étant donné que d'autres formes de mesures ayant une incidence économique, comme la contribution au PIB, ne sont pas facilement disponibles, les associations, fondations et autres organisations de forme similaire restent la «famille» majeure de l'économie sociale, qui comprend la plupart des structures/entreprises sociales et représente environ 66 % de l'emploi du tiers secteur.

Tableau 4. Emploi rémunéré dans les coopératives, sociétés mutuelles, associations, fondations et structures similaires. Union européenne (2014-2015)

Pays	Coopératives et structures similaires	Mutualités	Associations et Fondations	Total
Autriche	70 474	1 576	236 000	308 050
Belgique	23 904	17 211	362 806	403 921
Bulgarie	53 841	1 169	27 040	82 050
Croatie	2 744	2 123	10 981	15 848
Chypre	3 078	n.r.	3 906	6 984
République tchèque	50 310	5 368	107 243	162 921
Danemark	49 552	4 328	105 081	158 961
Estonie	9 850	186	28 000	38 036
Finlande	93 511	6 594	82 000	182 105
France	308 532	136 723	1 927 557	2 372 812
Allemagne	860 000	102 119	1 673 861	2 635 980
Grèce	14 983	1 533	101 000	117 516
Hongrie	85 682	6 948	142 117	234 747
Irlande	39 935	455	54 757	95 147
Italie	1 267 603	20 531	635 611	1 923 745
Lettonie	440	373	18 528	19 341
Lituanie	7 000	332	n.r.	7 332
Luxembourg	2 941	406	21 998	25 345
Malte	768	209	1 427	2 404
Pays-Bas	126 797	2 860	669 121	798 778
Pologne	235 200	1 900	128 800	365 900
Portugal	24 316	4 896	186 751	215 963
Roumanie	31 573	5 038	99 774	136 385
Slovaquie	23 799	2 212	25 600	51 611
Slovénie	3 059	319	7 332	10 710
Espagne	528 000	2 360	828 041	1 358 401
Suède	57 516	13 908	124 408	195 832
Royaume-Uni	222 785	65 925	1 406 000	1 694 710
TOTAL UE-28	**4 198 193**	**407 602**	**9 015 740**	**13 621 535**

Tableau 5. Emplois rémunérés dans l'économie sociale par rapport au volume total de l'emploi rémunéré.
Union européenne (2014-2015)

Pays	Emploi dans l'économie sociale (A)	Emploi total* (B)	% A/B
Autriche	308 050	4 068 000	7,6 %
Belgique	403 921	4 499 000	9,0 %
Bulgarie	82 050	2 974 000	2,8 %
Croatie	15 848	1 559 000	1,0 %
Chypre	6 984	350 000	2,0 %
République tchèque	162 921	4 934 000	3,3 %
Danemark	158 961	2 678 000	5,9 %
Estonie	38 036	613 000	6,2 %
Finlande	182 105	2 368 000	7,7 %
France	2 372 812	26 118 000	9,1 %
Allemagne	2 635 980	39 176 000	6,7 %
Grèce	117 516	3 548 000	3,3 %
Hongrie	234 747	4 176 000	5,6 %
Irlande	95 147	1 899 000	5,0 %
Italie	1 923 745	21 973 000	8,8 %
Lettonie	19 341	868 000	2,2 %
Lituanie	7 332	1 301 000	0,6 %
Luxembourg	25 345	255 000	9,9 %
Malte	2 404	182 000	1,3 %
Pays-Bas	798 778	8 115 000	9,8 %
Pologne	365 900	15 812 000	2,3 %
Portugal	215 963	4 309 000	5,0 %
Roumanie	136 385	8 235 000	1,7 %
Slovaquie	51 611	2 405 000	2,1 %
Slovénie	10 710	902 000	1,2 %
Espagne	1 358 401	17 717 000	7,7 %
Suède	195 832	4 660 000	4,2 %
Royaume-Uni	1 694 710	30 028 000	5,6 %
TOTAL UE-28	**13 621 535**	**215 722 000**	**6,3 %**

*Emploi rémunéré, personnes âgées de 15 à 65 ans, Eurostat 2015.

Tableau 6. Évolution de l'emploi rémunéré dans l'économie sociale en Europe

	Emplois dans l'économie sociale			
Pays	**2002/2003**	**2009/2010**	**2014/2015**	**VARIATION (en %) 2010-2015**
Autriche	260 145	233 528	308 050	31,9 %
Belgique	279 611	462 541	403 921	- 12,7 %
Bulgarie	n.r.	121 300	82 050	- 32,4 %
Croatie	n.r.	9 084	15 848	74,5 %
Chypre	4 491	5 067	6 984	37,8 %
République tchèque	165 221	160 086	162 921	1,8 %
Danemark	160 764	195 486	158 961	- 18,7 %
Estonie	23 250	37 850	38 036	0,5 %
Finlande	175 397	187 200	182 105	- 2,7 %
France	1 985 150	2 318 544	2 372 812	2,3 %
Allemagne	2 031 837	2 458 584	2 635 980	7,2 %
Grèce	69 834	117 123	117 516	0,3 %
Hongrie	75 669	178 210	234 747	31,7 %
Irlande	155 306	98 735	95 147	- 3,6 %
Italie	1 336 413	2 228 010	1 923 745	- 13,7 %
Lettonie	300	440	19 341	n.p.
Lituanie	7 700	8 971	7 332	- 18,3 %
Luxembourg	7 248	16 114	25 345	57,3 %
Malte	238	1 677	2 404	43,4 %
Pays-Bas	772 110	856 054	798 778	- 6,7 %
Pologne	529 179	592 800	365 900	- 38,3 %
Portugal	210 950	251 098	215 963	- 14,0 %
Roumanie	n.r.	163 354	136 385	- 16,5 %
Slovaquie	98 212	44 906	51 611	14,9 %
Slovénie	4 671	7 094	10 710	51,0 %
Espagne	872 214	1 243 153	1 358 401	9,3 %
Suède	205 697	507 209	195 832	- 61,4 %
Royaume-Uni	1 711 276	1 633 000	1 694 710	3,8 %
TOTAL UE-28	**11 142 883**	**14 137 218**	**13 621 535**	**- 3,6 %**

Source: CIRIEC/CESE

«n.r.» non renseigné; «n.p.», non pertinent



Comité économique et social européen

Rue Belliard 99
1040 Bruxelles
BELGIQUE

Responsable d'édition: unité "Visites et Publications"
EESC-2017-104-FR
www.eesc.europa.eu



© Union européenne, 2017
Reproduction autorisée, moyennant mention de la source.

Toute utilisation ou reproduction des illustrations est soumise à une autorisation préalable à demander directement aux détenteurs de leurs droits d'auteur.





Print
QE-04-17-876-FR-C
ISBN 978-92-830-3848-1
doi:10.2864/72473

Online
QE-04-17-876-FR-N
ISBN 978-92-830-3844-3
doi:10.2864/571661

FR

This yearly series of working papers (WP) aims to publish works resulting from the scientific network of CIRIEC. The WPs are subject to a review process and are published under the responsibility of the President of the International Scientific Council, the president of the scientific Commissions or the working groups coordinators and of the editor of CIRIEC's international scientific journal, the *Annals of Public and Cooperative Economics*.

These contributions may be published afterwards in a scientific journal or book.
The contents of the working papers do not involve CIRIEC's responsibility but solely the author(s') one.

The submissions are to be sent to CIRIEC (ciriec@uliege.be).

Cette collection annuelle de Working Papers (WP) est destinée à accueillir des travaux issus du réseau scientifique du CIRIEC. Les WP font l'objet d'une procédure d'évaluation et sont publiés sous la responsabilité du président du Conseil scientifique international, des présidents des Commissions scientifiques ou des coordinateurs des groupes de travail et du rédacteur de la revue scientifique internationale du CIRIEC, les *Annales de l'économie publique, sociale et coopérative*.

Ces contributions peuvent faire l'objet d'une publication scientifique ultérieure.
Le contenu des WP n'engage en rien la responsabilité du CIRIEC mais uniquement celle du ou des auteurs.

Les soumissions sont à envoyer au CIRIEC (ciriec@uliege.be)

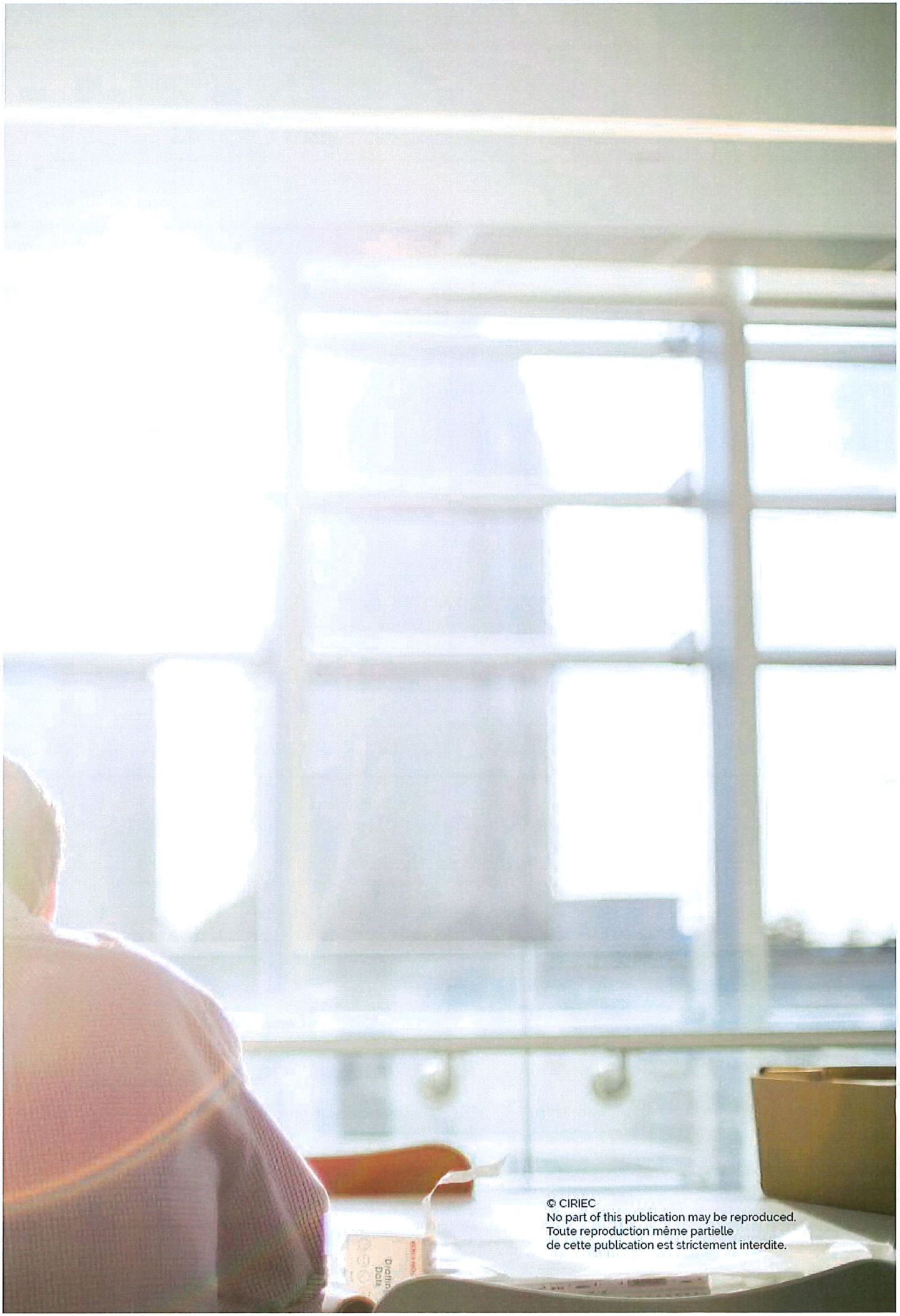
This working paper is indexed and available in RePEc

Ce working paper est indexé et disponible dans RePEc

ISSN 2070-8289

WP Collection 2019

2019/01 Evolutions récentes de l'économie sociale dans l'Union européenne
Rafael CHAVES & José Luis MONZÓN



© CIRIEC
No part of this publication may be reproduced.
Toute reproduction même partielle
de cette publication est strictement interdite.

CIRIEC (International Centre of Research and Information on the Public, Social and Cooperative Economy) is a non-governmental international scientific organization.

Its objectives are to undertake and promote the collection of information, scientific research, and the publication of works on economic sectors and activities oriented towards the service of the general and collective interest: action by the State and the local and regional public authorities in economic fields (economic policy, regulation); public utilities; public and mixed enterprises at the national, regional and municipal levels; the so-called "social economy" (not-for-profit economy, cooperatives, mutuals, and non-profit organizations; etc.).

In these fields CIRIEC seeks to offer information and opportunities for mutual enrichment to practitioners and academics and for promoting international action. It develops activities of interest for both managers and researchers.

Le CIRIEC (Centre International de Recherches et d'Information sur l'Economie Publique, Sociale et Coopérative) est une organisation scientifique internationale non gouvernementale.

Ses objectifs sont d'assurer et de promouvoir la collecte d'informations, la recherche scientifique et la publication de travaux concernant les secteurs économiques et les activités orientés vers le service de l'intérêt général et collectif : l'action de l'Etat et des pouvoirs publics régionaux et locaux dans les domaines économiques (politique économique, régulation) ; les services publics ; les entreprises publiques et mixtes aux niveaux national, régional et local ; « l'économie sociale » : coopératives, mutuelles et associations sans but lucratif ; etc.

Le CIRIEC a pour but de mettre à la disposition des praticiens et des scientifiques des informations concernant ces différents domaines, de leur fournir des occasions d'enrichissement mutuel et de promouvoir une action et une réflexion internationales. Il développe des activités qui intéressent tant les gestionnaires que les chercheurs scientifiques.

CIRIEC INTERNATIONAL

INTERNATIONAL CENTRE OF RESEARCH AND INFORMATION ON THE PUBLIC, SOCIAL AND COOPERATIVE ECONOMY - AISBL

CENTRE INTERNATIONAL DE RECHERCHES ET D'INFORMATION SUR L'ÉCONOMIE PUBLIQUE, SOCIALE ET COOPÉRATIVE - AISBL

Université de Liège | Quartier Agora | Place des Orateurs 1 | Bâtiment B33 - boîte 6 | BE-4000 Liège (Belgium) | T +32 (0)4 366 27 46 | F +32 (0)4 366 29 58
ciriec@ulg.ac.be | www.ciriec.ulg.ac.be